

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**2022 - 085**

DEPARTEMENT

de la commune de **MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la Délibération

Séance du 10 octobre 2022

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille vingt deux-----

et le 10 octobre

Date de  
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

12/10/2022

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

12/10/2022

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, M. BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme FIN Thérèse, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc, Mme PLOQUIN Cécile, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien..

Excusée : Mme CARRERE Amandine,

Secrétaire de séance : Mme CUZACQ Geneviève

**Objet de la Délibération**

CCT : présentation du rapport d'activités et Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du compte administratif relatifs à l'exercice 2021, dont le Conseil communautaire a pris acte le 29

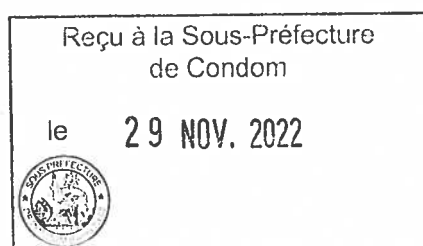
septembre 2022 qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

**PREND ACTE** de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2021.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.  
Fait à MONTREAL le 10 octobre 2022.



Le Maire,

Gérard BEZERRA.

